

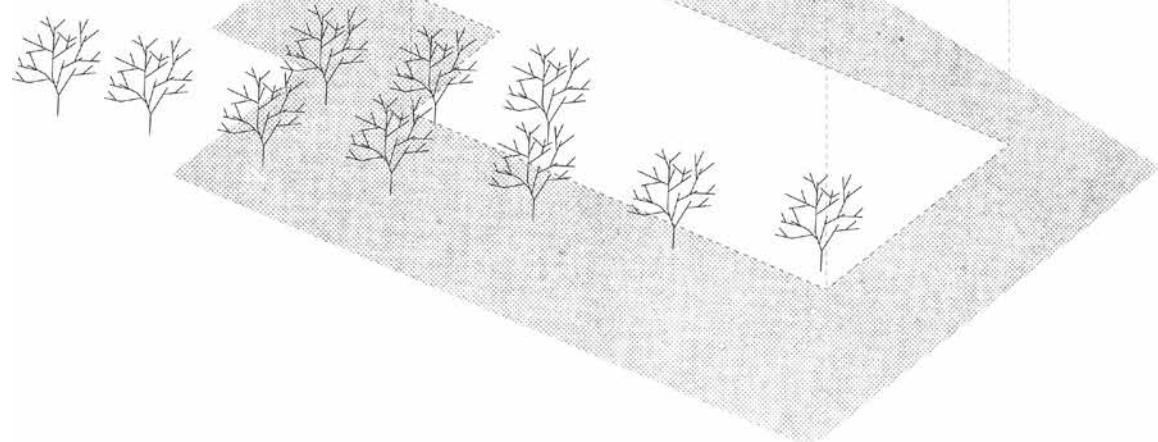
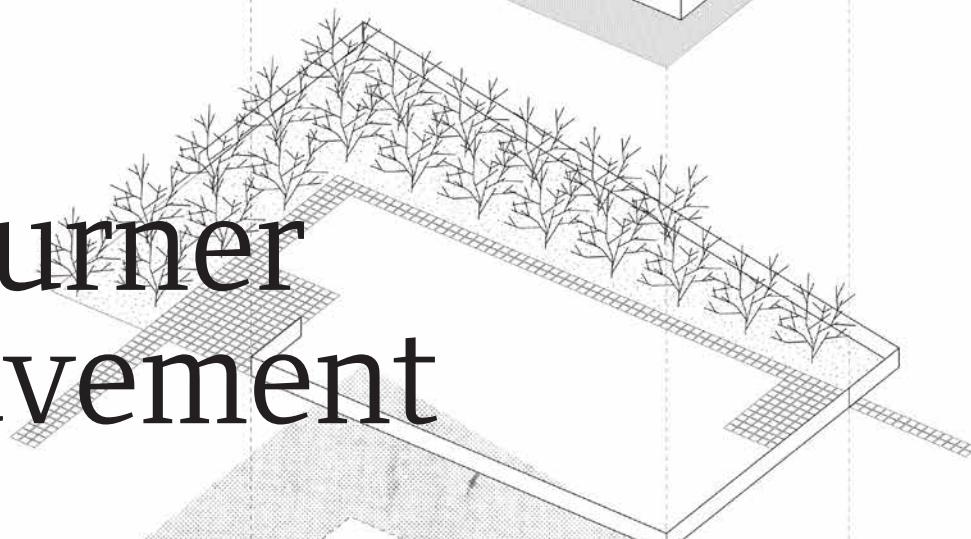
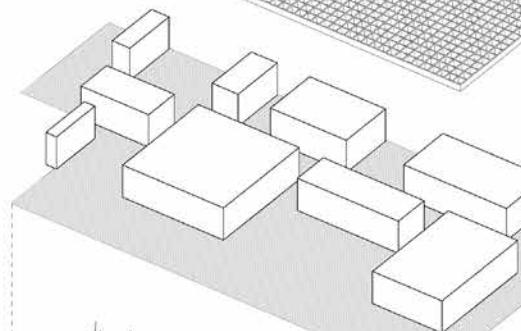
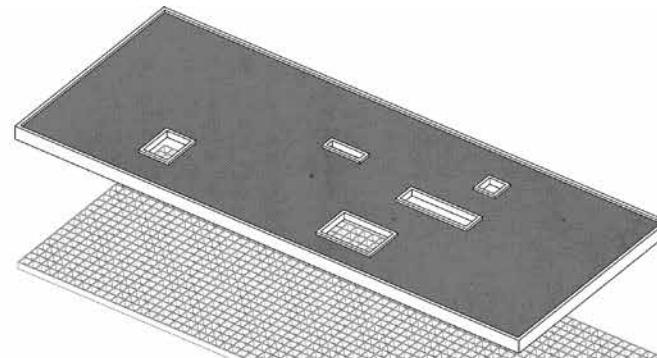


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

TEXTE Gilles Debrun

Pour la construction d'une nouvelle crèche à Habay-la-Neuve, l'administration communale et la Cellule Architecture ont organisé marché d'architecture avec un jury regroupant plusieurs experts afin de sélectionner le projet le plus juste. La proposition de l'équipe lauréate Hart-Berteloot se singularise par son implantation.

Contourner l'enclavement



La crèche ne prend pas place ‘au bord’ du parc mais bien ‘dans’ le parc. Ce parti pris permet de contourner brillamment le risque d’enclavement du projet. [À PROPOS DU PROJET LAURÉAT]

Habay-la-Neuve est un village situé en Gaume, aux portes de l'Ardenne. Une augmentation démographique importante et récente a rendu nécessaire la construction d'une nouvelle crèche offrant une plus grande capacité d'accueil. Le site choisi par la Commune se trouve en bordure du village, dans le parc du Châtelet, le long de la Rulles. Cette vallée est ponctuée par un chapelet d'étangs, vestige de l'activité de forges aujourd'hui disparues. Le parc est occupé par un petit château, récemment rénové et occupé par la mairie, et par l'ancien hôtel du Châtelet, actuellement en cours de rénovation et qui accueillera certains services techniques de la commune.

La parcelle, relativement petite, se situe à l'entrée du parc, sur son bord sud. De forme triangulaire, elle est délimitée au sud par la voirie d'accès et le parking du Châtelet et à l'est par le Châtelet proprement dit. Au nord, elle s'ouvre sur le parc, ses grands arbres et ses beaux murets de schiste.

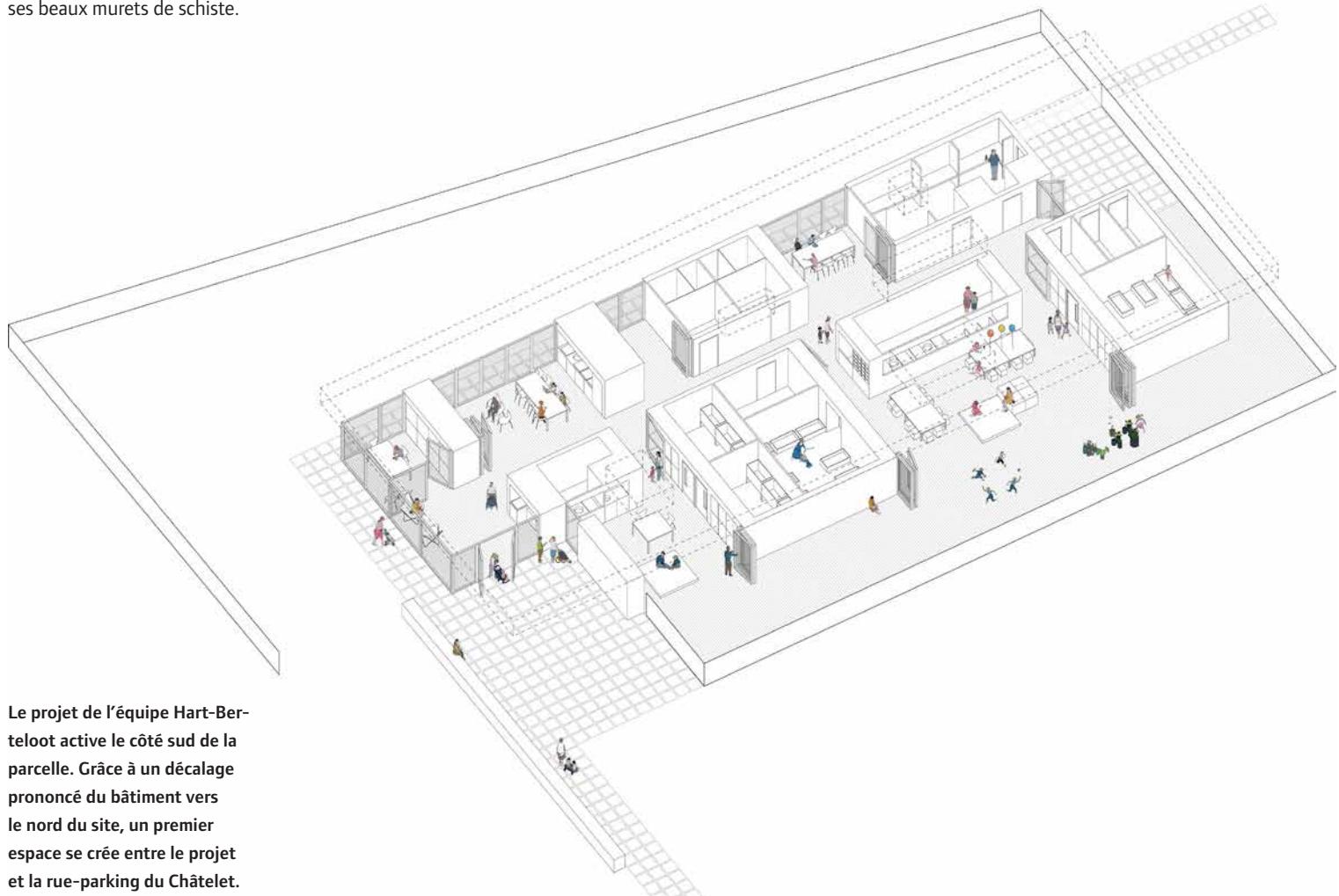
Le programme de la crèche se divise en trois sections – les petits, moyens et grands – de dix enfants chacune et comprenant aires de jeux, dortoirs, changes, etc. A cela s'ajoute une consultation ONE qui doit pouvoir fonctionner de manière autonome. Comme souvent, le budget est très serré. L'enjeu principal du projet tourne autour de l'implantation et de la volumétrie. Quels rapports fertiles peut-on créer entre le projet, le parc, le Châtelet et la voirie-parking au sud? Comment ‘être’ dans ce parc? Comment le projet peut-il créer et ‘tenir’ des espaces extérieurs qualifiés?

Le projet lauréat de l'équipe Hart-Berteloot se singularise par son implantation. Lui seul active le côté sud de la parcelle. Grâce à un décalage prononcé du bâtiment vers le nord du site, un premier espace se crée entre le

projet et la rue-parking du Châtelet. Ce lieu se qualifie par une cépée basse qui accompagne la déambulation vers l'entrée, judicieusement adressée côté parc. Le projet ne prend pas place ‘au bord’ du parc mais bien ‘dans’ le parc.

Ce parti contourne brillamment le risque d'enclavement du projet côté sud, un enclavement dont souffre à des degrés divers chacun des quatre autres projets.

La cépée au sud et l'espace extérieur de jeux au nord sont tenus par le déroulé d'une paroi métallique qui réinterprète de manière contemporaine les murets de schiste du site. Au milieu, un simple pavillon rectangulaire s'installe avec légèreté. Tout en bois, il se compose d'une grande toiture à caissons



qui repose sur une série de blocs regroupant les espaces servants. La disposition de ces volumes et la mise en place de nombreuses parois vitrées en accordéon permettent une grande liberté de mouvement dans le projet. La porosité intérieur/extérieur est forte et ancre le bâtiment dans le parc. La crèche devient un lieu panoptique, non pas à partir d'un unique point focal, mais depuis toutes les parties du projet.

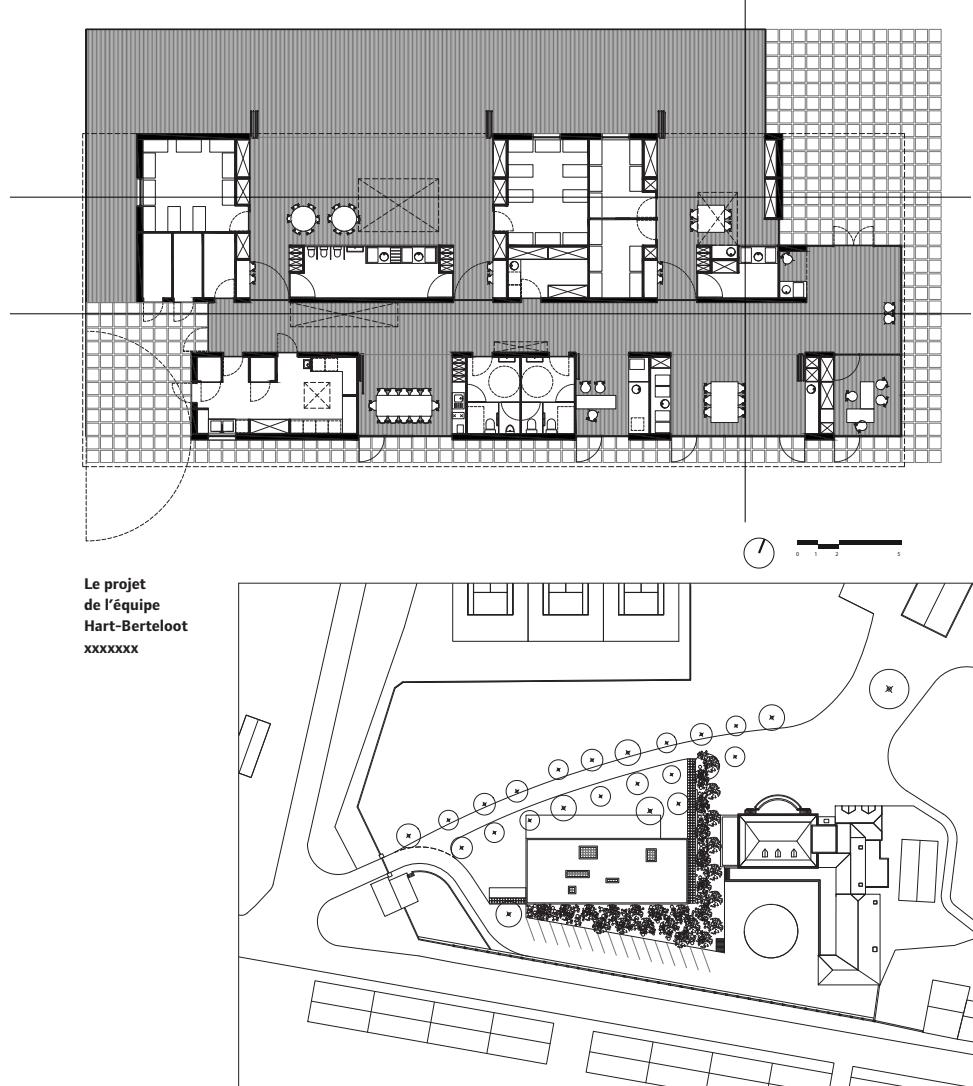
La relative indétermination dans le traitement des différentes fonctions rend le projet très flexible et permet d'imaginer une transformation du bâtiment plus aisée à long terme. Tout cela, couplé aux choix constructifs simples qui rendent le bâtiment facilement démontable, donne au projet une dimension soutenable intéressante.

L'association momentanée [Beldars / Goffart - Polomé](#) propose, à l'échelle du parc, des remaniements urbanistiques et paysagers intéressants. Le projet place les trois sections dans des formes de galets autonomes les uns des autres et unifiés par une grande toiture. L'intention de l'auteur de vouloir intégrer le parc dans le projet et vice versa est en partie contredite par le choix d'une épaisse dalle de toiture en béton à caissons. La toiture verte intensive ne réussit pourtant pas à corriger le sentiment de lourdeur qui émane de ce toit. Le dialogue entre le projet et le Châtelet n'en ressort pas bonifié. A l'intérieur, des circulations généreuses permettent des appropriations intéressantes. A l'extérieur, l'espace de jeux, délimité par une haie incongrue, est trop vaste et ne fait pas assez corps avec la proposition architecturale.

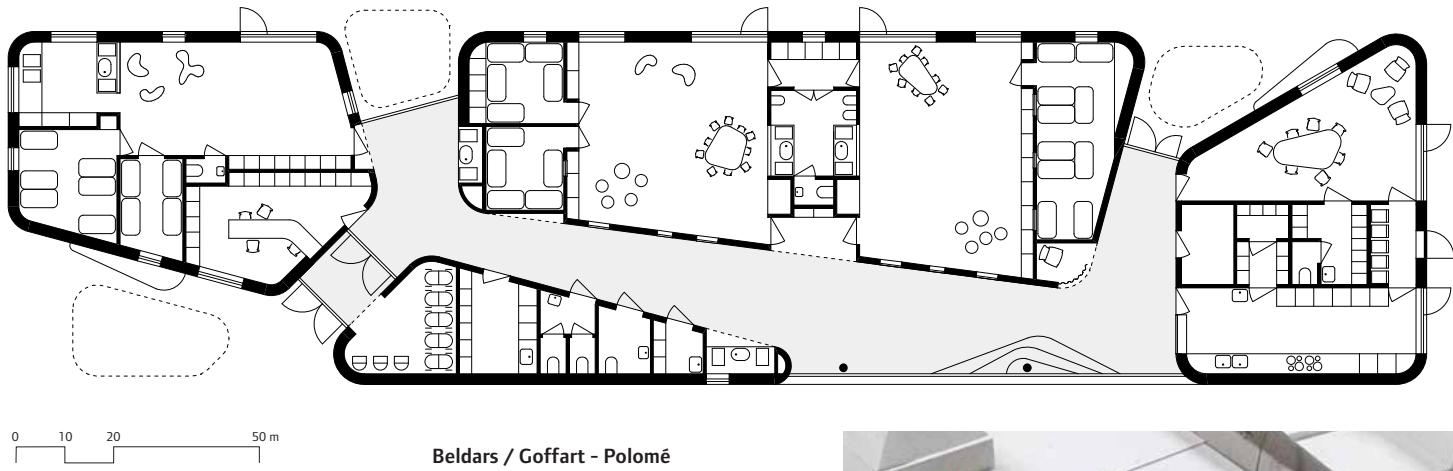
Le projet de l'équipe [Delincé / Krier / Trema](#) s'étend comme un trait d'union discret qui met en tension la conciergerie, située à l'entrée du parc, et le Châtelet. Le point positif de ce choix d'implantation est qu'il génère un bâtiment assez furtif et respectueux du site et des bâtiments voisins. Le Jury a par contre regretté que le projet soit partiellement hors de la parcelle et qu'il crée une sorte de brochette de fonctions mono-orientées et distribuées par un très long couloir. La mise en place de patios un peu étroits le long de ce couloir est significative de l'enclavement trop important dont souffre ce projet. L'expression architecturale des espaces extérieurs apparaît comme étrangère à la composition d'ensemble. Cependant, le choix du bardage bois en façade a été largement apprécié.

Le Jury a été interpellé positivement par la proposition d'implantation simple et compacte du bureau [Vers.a](#). Le positionnement particulier de la crèche sur la parcelle permet de bien caler un espace extérieur de jeux entre le projet et le Châtelet. Le projet présenté, plein de potentialités, reste néanmoins architecturalement et techniquement inabouti. Le bâtiment est d'une compacité quasi urbaine. L'expression des façades est extrêmement sobre et manque un peu d'interaction et de 'porosité relationnelle' avec le site. A l'intérieur, la crèche est distribuée par un patio central triangulaire. Le Jury regrette la taille réduite de ce patio ainsi que le manque d'épaisseur appropriable entre ce lieu et les fonctions qui le bordent. Le choix d'une structure en bois massif apparente à l'intérieur et d'un bardage extérieur en bois apporte toutefois une matérialité intéressante au projet.

En conclusion, le projet des architectes [Hart - Berteloot](#) se démarque par la qualité de l'implantation et de la fonctionnalité. Le langage architectural est judicieux, sensible et maîtrisé. Il évite le piège d'une architecture ludique au premier degré. A l'encontre d'un trop grand déterminisme fonctionnel et matériel, ce projet offre une sobriété hospitalière à l'appropriation quotidienne par les usagers. Il laisse une place pour 'accueillir l'imprévu'. Dans l'émergence d'un projet de qualité, la constitution du Jury constitue souvent un point décisif. Dans le cas qui nous occupe,



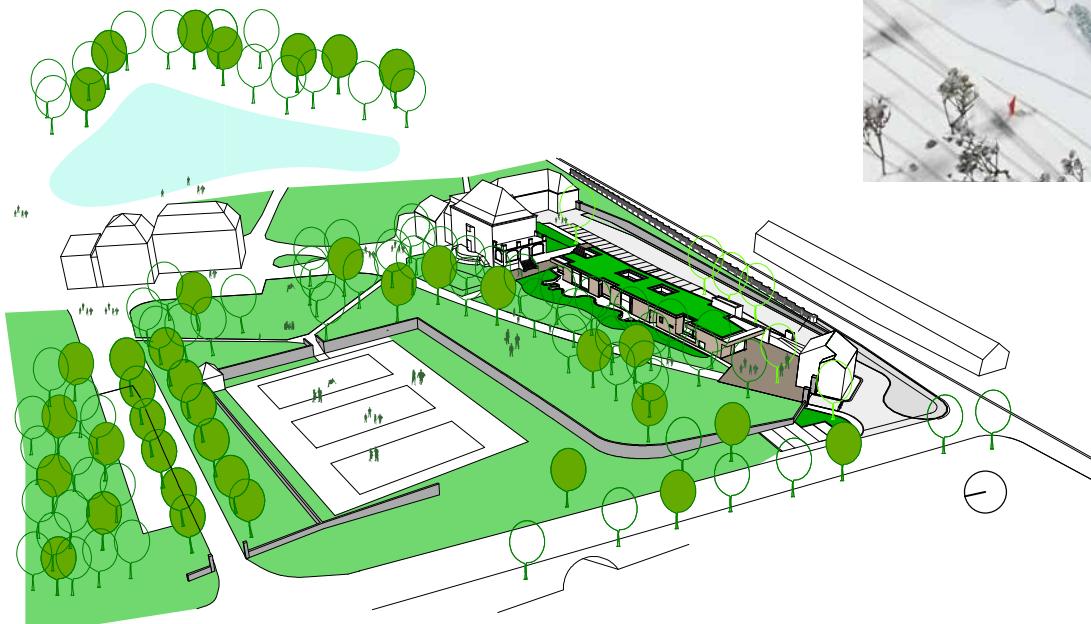
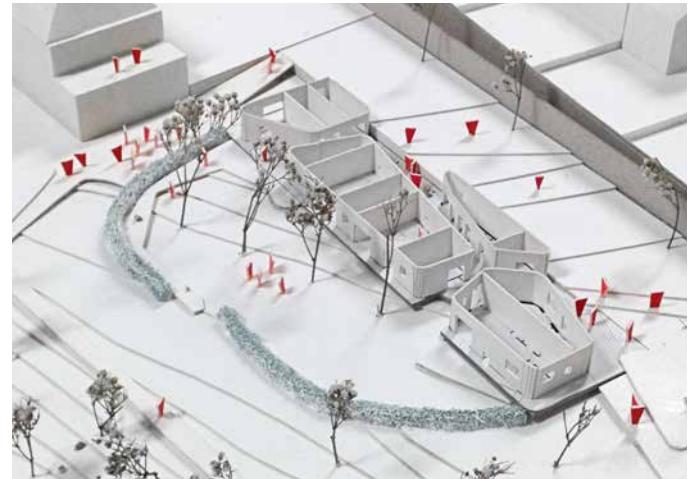
Au sein d'un jury, la présence d'experts externes en nombre suffisant reste un enjeu majeur lors d'une mise en compétition, quelle que soit l'échelle du programme.



0 10 20 50 m



Beldars / Goffart - Polomé propose des remaniements urbanistiques et paysagers intéressants. Le projet place les trois sections dans des formes de galets autonomes les uns des autres et unifiés par une grande toiture.



Le projet de l'équipe Delincé / Krier / Trema comprend un bâtiment assez furtif et respectueux du site et des bâtiments voisins, qui s'étend comme un trait d'union discret entre différentes entités.



R0
60SM2
0 1 5

le jury se composait de onze personnes: utilisateurs, élus locaux, fonctionnaires régionaux, représentants de l'ONE, de la Cellule Architecture ainsi que d'experts. Ces trois experts extérieurs invités par la Cellule Architecture – en l'occurrence Nico Steinmetz (SteinmetzDe Meyer, ancien enseignant à Saint-Luc Bruxelles), Thierry Decuyper (V+, enseignant à La Cambre- Horta) et moi-même (Gilles Debrun, MDW architecture, enseignant à l'UCL-LOCI) – sont tous à la fois praticiens, enseignants et aguerris à ce genre d'exercice. La conjugaison des analyses approfondies et transversales des trois experts externes a permis à certains membres du Jury d'avoir

une compréhension plus complète de chacun des projets. Cela confirme une nouvelle fois à quel point la présence d'experts externes en nombre suffisant reste un enjeu majeur lors d'une mise en compétition, quelle que soit l'échelle du programme.

Le bureau **Alinéa Ter** a souhaité que son projet ne soit pas publié.



Vers.a. présente un projet plein de potentialités, doté d'une implantation simple et compacte et comprenant un positionnement particulier de la crèche sur la parcelle.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Construction d'une crèche pour 30 enfants

LIEU Rue du Châtelet, Habay-la-Neuve

MAÎTRE DE L'OUVRAGE CPAS de Habay

MISSION La crèche du CPAS existante, qui accueille 18 enfants, est actuellement logée au sein d'une ancienne habitation vétuste et inadaptée. L'objectif du présent marché est de déménager les espaces de la crèche au sein d'un nouveau bâtiment et d'accroître la capacité d'accueil de 18 à 30 enfants.

La nouvelle crèche qui accueillera trois sections de dix enfants, sera installée dans le 'Parc du Châtelet', sur le terrain situé à proximité directe de l'ancien 'hôtel du Châtelet'. Ce dernier est en cours de rénovation; il abritera sous peu les locaux du CPAS, la salle du conseil communal, une centrale de repassage, un service de repas chauds et éventuellement d'autres services.

La voirie existante étant commune à l'ancien hôtel et à la future crèche, la gestion des accès demande une attention particulière de la part des auteurs de projet. En dehors des questions normatives et de sécurité, l'objectif est d'abord de créer un lieu ouvert sur le parc et qui permette 'la liberté de mouvement' (favoriser l'activité spontanée des plus petits).

BUDGET 870.000 hors tva,
honoraires non compris

PROCÉDURE négociée avec publicité belge

AVIS DE MARCHÉ septembre 2014

ATTRIBUTION février 2015

RÉALISATION 2017

LAURÉAT

ARCHITECTURE | DESIGN MOBILIER | ACOUSTIQUE | DESIGN SIGNALÉTIQUE | PEB

HBAAT Hart Berteloot Atelier Architecture Territoire

PAYSAGE Atelier Altern Paysagistes

STABILITÉ Bureau d'études Cerfontaine Constructions

TECHNIQUES SPÉCIALES

Zeugma Engineering **PLASTICIEN** Pieter Vermeersch

ÉQUIPES NON RETENUES

ARCHITECTURE Handmade Architecture | Goffart-Polomé Architectes **PAYSAGE** Atelier Paysage **DESIGN MOBILIER** Atelier 4/5

STABILITÉ Bureau d'études Pierre Stoffel & partners

TECHNIQUES SPÉCIALES | PEB MK Engineering

ACOUSTIQUE ATS

DESIGN SIGNALÉTIQUE Speculoos

PLASTICIEN Christophe Terlinden

ARCHITECTURE Architecture Delincé - Sébastien Krier - Tremia architecture (AM)

PAYSAGE Ecrite & Paysage **DESIGN MOBILIER** Sébastien

Krier **STABILITÉ** ICB **TECHNIQUES SPÉCIALES | PEB**

Felgen Engineering **ACOUSTIQUE** Betavi **PLASTICIEN | DESIGN SIGNALÉTIQUE** Stéphane Halleux

ARCHITECTURE | DESIGN MOBILIER Vers.a **PAYSAGE**

Christoph Menzel **STABILITÉ** Ellyps

TECHNIQUES SPÉCIALES | PEB Detang ngineering

ACOUSTIQUE ATS **DESIGN IGNALÉTIQUE** Deborah

Robbiano **PLASTICIEN** Chevalier Masson